

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mardi 27 juin 2023

Date de la convocation: 20/06/2023

Membres en exercice : 11
L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 7
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 7

Représentés :

Excusés : Noël PEREIRA DA CUNHA

Absents : Xavier MACIAS, Pascal FLURIN, Alexandra FRONTY

Secrétaire de séance : Sadek BOUBEKEUR

2023_034 - Objet : LOCATION-GERANCE DU REFUGE DU CLOT

Le président rappelle que, lors de la séance du conseil du 1er juin 2023, a été lu un courrier en date du 9 mai 2023, envoyé par Frédéric Walton, gérant du refuge du Clot depuis 2009 faisant part de sa décision de cesser son activité le 31 octobre 2023, et ce pour des raisons personnelles.

Le bail du 25 avril 2013 prévoyait un loyer mensuel de 2200€ HT (+TVA) et une durée de trois ans, suivie d'une reconduction annuelle tacite chaque 1^{er} mai sauf dénonciation trois mois avant cette échéance.

La date du 31 octobre 2023 est antérieure à la date d'échéance de la période de reconduction, à savoir le 30 avril 2024. Le président évoque donc l'idée d'une résiliation à l'amiable du bail à la date proposée par le gérant actuel.

Le président présente les chiffres communiqués par Frédéric Walton :

BILAN du 01/05/21 au 30/04/22 :

Chiffre d'affaires : 311 072 € (63% restauration/bar ; 37% hôtellerie)

Résultat net : 85 932 €

Nuitées : 3600 par an

Loyer actuel : 26 400€ HT / an + TVA

A noter qu'une proposition de reprise de l'exploitation à l'issue du bail a été effectuée par la régie Cauterets Restauration par courrier en date du 26/07/2021.

A l'issue de cette présentation, le conseil syndical, à l'unanimité des délégués présents
DECIDE:

- **DE DONNER POUVOIR** au président pour signer l'acte de résiliation à l'amiable sans frais du bail de location-gérance de Frédéric Walton au 31/10/2023 ;

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/06/2023 065-256501321-20230627-2023_034-DE

- **DE LANCER** un appel à candidatures pour la location-gérance du refuge du Clot à partir du 1er novembre dans les conditions suivantes :
 - o Loyer : Le loyer mensuel s'élève à 2500 € (deux mille cinq cent euros) hors taxes valorisé de la TVA, avec une part variable annuelle correspondant à 5% du CA.
 - o Bail de 5 ans dont 1 an d'essai ;
 - o Clauses particulières : Ouverture au minimum de Noël à fin avril, les week-ends du mois de mai, et du 1^{er} juin à la fin des vacances de Toussaint ; Hébergement, restauration et entretien de l'équipement et des toilettes extérieures à la charge de l'exploitant.
 - o Fournir CV, lettre de motivation et projet écrit détaillant la vision de développement du refuge (clientèle, économie, restauration...) en 4 pages maximum. Date limite de candidature au 25 août 2023, 12h.
- **DE DONNER POUVOIR** au président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/06/2023 065-256501321-20230627-2023_034-DE